



Souveraineté économique dans l'Amérique latine: Théorie et praxis

Les cas de la Banque du Sud, le CIRDI et l'ALBA

Par [Joaldo Dominguez](#)

Mondialisation.ca, 14 janvier 2020

[CADTM](#) 10 janvier 2019

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#)

Thème: [Économie](#)

(Photo de Miraflores Palace)

Dans le cadre du cycle sud-américain dit progressiste, une série de mécanismes d'intégration régionale ont été créés pour tenter de briser la dépendance à l'égard des puissances hégémoniques et à la recherche de la construction de leur propre voie, faisant appel à l'échange des connaissances et à la complémentarité entre un groupe de nations d'Amérique latine et des Caraïbes.

Banque du Sud

Dans le domaine économique, un projet ambitieux a tenté de changer les règles du jeu : la Banque du Sud. Sept pays ont fait le premier pas le 9 décembre 2007 en signant l'acte constitutif à Buenos Aires : Argentine, Bolivie, Brésil, Équateur, Paraguay, Uruguay et Venezuela. Cela représentait le fer de lance de ce que l'on a appelé la nouvelle architecture économique du continent, pour tenter d'échapper à la logique perverse du transfert des capitaux des pays du Sud vers les pays du Nord à travers le système dette et des dépôts de leurs patrimoines. Son document fondateur stipule : « *L'intégration sud-américaine doit construire pour les peuples de la région un espace consacré à la promotion du développement économique et social, à la réduction des asymétries, à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale et à la convergence et la complémentarité des processus d'intégration économique* ».

5 pays ont approuvé la Banque du Sud dans leurs parlements respectifs, devenant membres à part entière : l'Argentine, la Bolivie, l'Équateur, l'Uruguay et le Venezuela. En revanche, le Paraguay, le Pérou et le Brésil n'ont jamais ratifié les accords (le Brésil ne les a approuvés que dans une seule chambre), ce qui a empêché leur adhésion officielle et laissé le projet dans une très longue attente, malgré les déclarations officielles sur sa relance.

Les avantages d'un projet de cette ampleur sont multiples. Tout d'abord, rechercher l'indépendance vis-à-vis des marchés de capitaux, rapatrier les réserves des pays membres sud-américains mais aussi créer une alternative par rapport au modèle hégémonique imposé par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement, tous trois sous l'orbite des États-Unis.

Il y a eu une série d'obstacles au développement souhaité de la Banque du Sud : tout d'abord, alors que la majorité des membres demandent que chaque pays dispose d'une voix

(quel que soit son poids à l'échelle internationale et sa densité de population) ; le Brésil, la plus importante économie de la région, demande que le vote de chaque membre soit proportionnel au capital investi (soit 1 dollar = 1 voix comme indiqué dans les statuts de la Banque mondiale ou du Fonds monétaire international, contrairement au fonctionnement démocratique de 1 pays = 1 vote). C'est une contradiction importante qu'une institution qui prétend s'opposer à un modèle et s'ériger en véritable alternative, l'imite en fait. Deuxièmement, il y a eu un débat important sur le volume de la contribution à apporter par chaque pays, compte tenu des importantes asymétries économiques existant entre le Brésil, l'Argentine, le Venezuela d'une part et l'Équateur, l'Uruguay, la Bolivie et le Paraguay d'autre part. Troisièmement, il y a eu des désaccords avec l'élection du siège principal à Caracas et des sièges annexes à Buenos Aires et La Paz. Et un problème névralgique à prendre en compte est l'existence antérieure de la Banque nationale de développement économique et social (BNDES) du Brésil, qui a le soutien de banques privées et qui dépasse le capital de la Banque interaméricaine de développement.

Le fait d'avoir son propre mécanisme interne rend inintéressant pour les élites financières d'investir des sommes d'argent importantes dans le développement d'une banque avec une autre série de valeurs démocratiques et solidaires qui, à long terme, pourraient remplacer les leurs. Attendre que le Brésil devienne membre à part entière de la Banque du Sud est une erreur stratégique qui a retardé et empêché la mise en œuvre définitive du projet avec les pays qui y étaient prêts.

Dans la configuration politique actuelle de la région et tant que les gouvernements néolibéraux d'Argentine, du Brésil, de l'Équateur, du Paraguay et du Pérou resteront au pouvoir, en plus de la crise économique au Venezuela, le projet de la Banque du Sud n'a guère pu être réalisé et il est regrettable que, quand il y a eu convergence politique, il ne se soit pas réalisé au bénéfice des intérêts des groupes économiques dominants. Cependant, il est très important de souligner l'urgence d'un projet tel que celui de la Banque du Sud pour une véritable émancipation des peuples de la région, et qui constitue une contribution décisive en matière de démocratie et de souveraineté, de justice sociale et d'intégration régionale.

À l'avenir, la création d'un Fonds monétaire du Sud pourrait être envisagée, en explorant la voie d'une monnaie locale unique (sans reproduire les erreurs de la Communauté économique européenne avec l'euro) pour les échanges commerciaux et en développant un projet tricontinental entre banques du Sud en Amérique latine, Afrique et Asie avec une logique différente des sous-impérialismes des BRICS.

CIRDI

Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) est l'une des cinq institutions qui forment le Groupe de la Banque mondiale avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, l'Association internationale de développement, la Société financière internationale et l'Agence multilatérale de garantie des investissements.

Le CIRDI a pour fonction d'administrer des tribunaux ad hoc et des instances de conciliation en cas de différends entre investisseurs et États. L'article 25 de la Convention de Washington indique que la compétence du Centre s'étend aux différends qui, cumulativement :

1. sont de nature juridique (exigence *ratione materiae*) ;
2. sont directement liés à un investissement entre un État partie et un investisseur national d'un autre État partie (exigence *ratione personae*) ;
3. et que les parties au litige ont accepté par écrit la compétence du CIRDI (condition *ratione voluntatis*).

Il est d'une importance vitale pour les pays qui développent des processus politiques de transformation sociale visant à servir leurs populations de se retirer du CIRDI pour trois raisons principales : la grande majorité de ses décisions vont à l'encontre des États, les jugements favorisant les entreprises multinationales avec une compensation substantielle ; les coûts des procès longs et coûteux ; ainsi que la possibilité que cela ouvre à l'intervention des fonds voutours. Cet argent, qui passe entre les mains des élites économiques, n'est plus disponible pour l'investissement social et augmente la dette des États en question.

La Bolivie, l'Équateur et le Venezuela sont les premiers pays à quitter le CIRDI, le 1^{er} mai 2007, le 2 juillet 2009 et le 24 janvier 2012, notifiant la dénonciation de la Convention de Washington pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États.

Parallèlement, la Bolivie et l'Équateur engageront un processus de non-renouvellement ou de dénonciation des traités bilatéraux d'investissement (TBI) en vigueur qui, bien qu'avec différents degrés de progrès, ont mis en évidence des défaillances dans le système juridique international traditionnel des investissements.

En avril 2007, Evo Morales dénonce l'accord avec le CIRDI, arguant de la nécessité de prendre des décisions souveraines contre un tribunal qui a clairement pris le parti des transnationales : 36 % des cas traités se sont soldés par une décision en faveur de l'investisseur privé et 34 % ont été réglés à l'amiable, mais avec compensation pour l'investisseur ; les quelques cas gagnés par les États ne reçoivent aucune compensation. Le 1^{er} mai 2007, la Bolivie se retirait du CIRDI et allait de l'avant en dénonçant ou en ne renouvelant pas les 21 TBI en vigueur, ouvrant la voie aux autres pays d'Amérique latine.

Dans le cas de l'Équateur, en janvier 2008, sous le gouvernement de Rafael Correa, 9 des 26 TBI en vigueur ont été dénoncés, ceux sur la base desquels les investissements réciproques n'avaient pas été enregistrés. De même, le retrait du CIRDI est officialisé par la notification de la dénonciation du Commonwealth le 2 juillet 2009. En ce qui concerne les 17 autres accords bilatéraux d'investissement, la nouvelle Constitution (2008) prévoit une procédure d'intervention devant la Cour constitutionnelle et l'Assemblée nationale. En conséquence, le 16 mai 2017, Correa a officialisé la sortie de l'Équateur des traités bilatéraux d'investissement (TBI) signés avec 16 pays et publie le rapport d'audit de CAITISA (*Comisión para la Auditoría Integral Ciudadana de los Tratados de Protección Recíproca de Inversiones y del Sistema de Arbitraje Internacional en Materia de Inversiones* en espagnol).

En 2018, la transnationale américaine Kimberly-Clark a engagé un arbitrage contre le Venezuela pour l'expropriation de son usine de Maracay en 2016. Avec cette nouvelle demande d'arbitrage, le Venezuela a 22 affaires en instance devant le CIRDI. Cela indique l'erreur d'avoir signé des traités bilatéraux d'investissement en 1991 avec les Pays-Bas, en 1995 avec l'Espagne et en 1998 avec la Belgique/Luxembourg, le succès de la sortie du CIRDI en 2012 par décision de Hugo Chávez et la nécessité de le faire plus tôt (la sortie définitive selon la législation en vigueur sera effective en 2022). À cela s'ajoute la forte

demande de Conoco Philips au Venezuela pour 8,7 milliards de dollars dans la situation actuelle. La nation sud-américaine avait jusqu'en 2011 un coût approximatif de 42 milliards de dollars en dossiers, soit plus que le total de ses réserves pour le moment.

Pour toutes ces raisons, il est prioritaire que les pays du Sud se retirent du CIRDI dès que possible afin de ne pas se résigner à subir les conséquences de leurs décisions à l'avenir.

ALBA

L'ALBA (Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique - Traité commercial des peuples) est une proposition de Hugo Chávez visant à renforcer l'autodétermination et la souveraineté des peuples, à travers une alternative d'intégration pour contrer les politiques économiques promues par les États-Unis et certaines organisations internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM). L'ALBA est née comme l'antithèse du soi-disant « Consensus de Washington ». En 2004, Fidel Castro et Hugo Chávez signent leur traité constitutif et la première réunion se tient en 2005. En 2006, la Bolivie a été incorporée, en 2007 le Nicaragua et la Dominique et, en 2008, le Honduras a été ajouté.

L'ALBA est née sur les cendres de la ZLEA (Zone de libre-échange des Amériques), un projet qui a vu le jour à Miami en 1994, proposant la réduction des barrières tarifaires pour les importations et les investissements dans 34 pays du continent américain, à l'exclusion de Cuba. En raison de la diversité des résistances, ce n'est qu'en 2005, lorsque George W. Bush en a fait la promotion, que le IV^e Sommet des Amériques à Mar del Plata, en Argentine, a reçu une proposition officielle. Une grande mobilisation des mouvements sociaux du continent et une réponse solide des présidents de l'Argentine (Néstor Kirchner), du Brésil (Lula Da Silva), du Paraguay (Nicanor Duarte), de l'Uruguay (Tabaré Vázquez) et du Venezuela (Hugo Chávez) ont vaincu la ZLEA. Cependant, après l'échec de la ZLEA, les États-Unis ont cherché de nouvelles façons de réaliser leur projet en signant des accords bilatéraux de libre-échange avec la Colombie, le Pérou et le Chili, des négociations qui ont contribué à l'affaiblissement et la désintégration régionale. Ainsi, le coup d'État contre Manuel Zelaya en 2009 provoque l'expulsion du Honduras de l'ALBA et avec le tournant à droite d'une partie importante des pays d'Amérique du Sud, le gouvernement de Lénine Moreno en Équateur rompt avec la ligne prise par Rafael Correa et décide de quitter l'ALBA en 2018.

Le projet de l'ALBA est une alliance politico-idéologique conséquente, ce qui explique une participation moindre des pays d'Amérique centrale et des Caraïbes en son sein, par opposition à une participation plus élevée à un autre mécanisme d'intégration qui offre de grands avantages économiques comme le PetroCaribe (certains de ces fonds ont été mal gérés, comme le montre le cas de Haïti).

L'idée de passer d'une aide étrangère douteuse à une complémentarité régionale, la mise en place de systèmes de troc de services médicaux, sportifs, alimentaires, pour les barils de pétrole, pouvait se matérialiser et maintenir son rythme alors que les prix internationaux des matières premières étaient à leur maximum. Lorsque les prix ont chuté et que la situation économique du Venezuela a commencé à se détériorer, le fonctionnement d'un important système d'intégration en a subi les conséquences. À cela s'ajoutent d'importantes affaires de corruption comme celle de la société Albanisa au Nicaragua.

Il est d'une importance vitale de reprendre la véritable transition de l'assistance à la

solidarité entre les peuples, en créant des options souveraines, démocratiques et dignes contre le néolibéralisme, l'impérialisme et le colonialisme interne, sans répéter les erreurs du passé.

Joaldo Dominguez

Cet article est tiré du n° 77 de l'AVP (Les autres voix de la planète), « Dettes aux Suds » disponible à : <https://www.cadtm.org/Dettes-aux-Suds>

La source originale de cet article est [CADTM](#)
Copyright © [Joaldo Dominguez](#), [CADTM](#), 2020

Articles Par : **[Joaldo Dominguez](#)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca